

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOIBE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LUCBEREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

Pouvoirs :

Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
Henriette BONNET	à	Gérard ROSENTHAL
Rosine CARDON	à	Hervé LUCBEREILH
Pierre SERENA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
Didier CASTERES	à	Maité POTIN
Aracéli ETCHENIQUE	à	Daniel LACRAMPE
Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY

Suppléants : Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Joseph LEES

REQU

le 10 DEC. 2014

RAPPORT N° 141127-33-SET

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON 3<sup>È</sup> MARIE

### EQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX : MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES

M. AURISSET indique que depuis 2008, les installations thermiques de nos bâtiments intercommunaux sont entretenues par la Société DALKIA dans le cadre d'un marché signé en 2008 pour une durée de 3 ans, reconduit une fois en 2011.

Une nouvelle consultation va être lancée dans le cadre de la procédure adaptée du Code des Marchés Publics. Elle sera engagée sous la forme d'un groupement de commande avec l'Abattoir du Haut Béarn.

Dans ce cas, l'article 8 du Code des Marchés Publics prévoit :

- la signature d'une convention constitutive de groupement
- la désignation d'un coordonnateur : la CCPO (Services Techniques)
- la signature par chaque membre du groupement de son propre marché avec le prestataire retenu.

Il s'agira d'un marché à prix forfaitaires qui sera souscrit pour une durée de 1 an, reconductible deux fois. Il concernera des prestations de type P2 comprenant la maintenance des installations sans fourniture de pièces, ni grosses réparations pour l'ensemble des bâtiments intercommunaux y compris l'Abattoir

Afin d'établir un contrat de maintenance en bonne et due forme, il a été décidé de se faire assister par le cabinet SETES pour la rédaction des pièces. Le montant de la mission d'assistance s'élève à 2 133.33 € HT, soit 2 560.00 € TTC.

Après en avoir délibéré,

Ouï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

- **AUTORISE** le Président à confier au cabinet SETES une mission d'assistance à la constitution du dossier de consultation pour la maintenance des installations thermiques des bâtiments intercommunaux et régler les dépenses correspondantes, soit 2 560 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention du groupement de commande
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager la consultation des entreprises et à signer le marché correspondant

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 27 novembre 2014

Suivent les signatures

Affiché le 10.12.14



Le Président

  
Daniel LACRAMPE

REÇU

le 10 DEC. 2014

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON ST<sup>E</sup> MARIE